

Sommet sur les trois grands bassins forestiers du monde : Brazzaville dame le pion à Kinshasa

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 778 du lundi 4 au mardi 5 septembre 2023 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Le cabinet «Centurion» réclame 36 millions USD à la RDC

Dossier Glencore : le coordonnateur de l'APLC crucifie la République

● **Affaire en arbitrage le 11 septembre 2023 à Paris**

P. 2

Après le constat alarmant de Kinshasa, l'ARSP durcit le dispositif de contrôle de la sous-traitance

La première campagne de contrôle de la sous-traitance dans la ville de Kinshasa a permis à l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans secteur privé (ARSP) de constater le grand écart avec les dispositions légales. Le constat est amer. Pour Miguel Kashal Katemb, la situation catastrophique de la ville de Kinshasa oblige l'ARSP à déployer ses équipes dans les provinces par un contrôle rigoureux de conformité à la loi sur la sous-traitance. D'ores et déjà, la direction générale de l'ARSP a posé le préalable de la publication obligatoire des appels d'offres des marchés sur le site de l'ARSP et le retrait... P. 12



PARLONS-EN

Des affaires dans l'affaire

ECONEWS

Même le parlementaire parmi les plus anonymes a vite fait d'intérioriser, dès son entrée à l'Assemblée nationale, ce sacro-saint principe : «*Si vous voulez cacher une vérité au peuple, créez une commission d'enquête*». Ceci vaut aussi bien pour les détournements de deniers publics, d'assassinats ciblés d'adversaires politiques, de cas flagrants de népotisme, de vraies-fausse bavures policières ou de massacres de masse par les forces de l'ordre au cours de «manifestations pacifiques».

D'ordinaire annoncées avec force battage dans tous les médias d'Etat, la multitude de commissions... (Lire en page 2)

«**Carnage**» de Goma : Kinshasa sous pression, l'ONU appelle à une enquête «**approfondie, efficace et impartiale**» P. 4

Tshisekedi concrétise la ZES de Maluku par la mise en service de Saphir Ceramics P. 5

Le cabinet «Centurion» réclame 36 millions USD à la RDC

Dossier Glencore : le coordonnateur de l'APLC crucifie la République

● **Affaire en arbitrage le 11 septembre 2023 à Paris**

Le cabinet «Centurion Law Group» poursuit la RDC en arbitrage à Paris : une maladresse du coordonnateur de l'APLC, Thierry Mbulamoko, qui expose la République et

termit l'image du Chef de l'Etat. Econews s'est penché sur cette affaire jusqu'à découvrir le pot-aux-roses.

ECONEWS

Condamné pour corruption aux Etats-Unis pour ses activités illicites dans divers pays, dont la République Démocratique du Congo, le géant suisse Glencore s'est vu dans l'obligation de payer de lourdes indemnités dans les pays où il opère. En République Démocratique du Congo, le dossier Glencore a fait l'objet d'une étude approfondie au niveau du Gouvernement.

Alors que la RDC est en voie de récupérer du négociant suisse un montant de 180 millions USD pour réparation de tous les dégâts causés à la République, un dossier sale couve à la Présidence de la République, mettant directement en cause le coordonnateur de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC), Thierry Mbulamoko. Que s'est-il réellement passé ? En quoi l'APLC se trouve-t-elle impliquée dans ce dossier.

LA GENÈSE

Tout commence avec l'alerte lancée depuis les Etats-Unis mettant en cause les activités illicites du géant suisse, accusé de corruption dans ses diverses activités à travers le monde, dont la République Démocratique du Congo.

Sur base des éléments recueillis par l'administration américaine, le géant suisse a été contraint à payer de lourdes amendes aussi bien aux Etats-Unis, au Royaume-Uni qu'au Brésil.

C'est alors que la RDC va saisir cette occasion en exigeant également réparation auprès du négociant suisse. Le dossier a été logiquement géré au niveau du Gouvernement par le ministère de la Justice, sous l'œil vigilant du Cabinet du Président de la République.

Selon les informations recueillies par Econews, le dossier a évolué jusqu'à ce que Glencore lève l'option de payer, pour réparation à la RDC, le montant de 180 millions Usd.

Curieusement, c'est à ce moment-là qu'est surgi «Centurion Law Group», un cabinet sud-africain non autrement identifié, qui réclame de la part du Gouvernement congolais des honoraires équivalents à 20% du



Thierry Mbulamoko, coordonnateur de l'APLC

montant convenu de payer par Glencore à la RDC, soit 36 millions USD.

De quel droit le fait-il ? Y a-t-il un contrat qui lierait la RDC au cabinet Centurion ? C'est tout le problème.

En réalité, le cabinet Centurion n'a conclu aucun contrat d'assistance judiciaire avec la RDC. Après des informations parvenues à notre rédaction, il est apparu que le cabinet Centurion a été mis au parfum de ce dossier par le coordonnateur de l'APLC, Thierry Mbulamoko, qui l'a approché, parallèlement à l'action du Gouvernement, pour accompagner les discussions avec Glencore.

De qui Thierry Mbulamoko détenait-il ce mandat pour se rendre en Afrique du Sud ? A-t-il reçu l'avis préalable du Gouvernement dans cette action en solitaire ? Difficile à dire.

Toujours est-il qu'à ce jour, aux termes de l'accord à l'amiable conclu entre l'Etat congolais et Glencore, le cabinet «Centurion» exige le paiement de sa part de 20%, soit 36 millions USD, sur base, dit-il, d'un accord conclu avec le coordonnateur de l'APLC, Thierry Mbulamoko, qui s'était présenté comme le responsable d'une Agence du Gouvernement. Or l'APLC est un service au sein du Cabinet du Chef de l'Etat, et non une Agence du Gouvernement.

Des exigences que le Gouvernement n'est pas prêt à accepter, pour autant qu'aucun accord, dit-il, ne le lie à ce cabinet sud-africain.

Se sentant lésé, Centurion a saisi la cour arbitrale de Paris pour recouvrer, apprend-on, ses droits. Des sources rapportent également qu'une audience est prévue dans le

courant de la semaine du 11 septembre 2023 pour départager les deux parties, c'est-à-dire l'Etat congolais et le cabinet Centurion.

Il y a lieu de se poser une question : comment en est-on arrivé là ? En quoi le cabinet Centurion se sent-il concerné dans le dossier Glencore ?

A y voir de plus près, la République paie le prix de la maladresse du coordonnateur Mbulamoko de l'APLC qui a eu le courage d'engager l'Etat congolais avec Centurion sans en avoir ni titre ni qualité, promettant de lui verser 20% sur l'indemnisation due par Glencore à l'Etat congolais.

En fait, le coordonnateur de l'APLC a agi en électron libre comme si tout lui était permis. Aujourd'hui, il ne peut pas avancer l'argument du fait que le cabinet Centurion n'aurait réalisé aucune prestation. Monsieur Mbulamoko n'aurait tout simplement jamais dû signer un quelconque contrat avec ce cabinet !

Comble du ridicule, c'est devant la Cour arbitrale de Paris que l'Etat congolais doit aujourd'hui se défendre, en réponse d'une procédure engagée par le cabinet sud-africain.

QUE DIT LE CABINET DU CHEF DE L'ETAT ?

Pour l'instant, pas une seule réaction du Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat à la supercherie du coordonnateur Mbulamoko. Une attitude qui frise la complicité du Chef de l'administration de la Présidence de la République, se dit-on dans les couloirs de la Présidence de la République.

Que reste-t-il de l'instruction n°002/2021 du 12 août 2021 portant «pouvoir

de direction et de représentation vis-à-vis des tiers au sein du cabinet du Président de la République» ?

Par cette instruction, le directeur de cabinet du Chef de l'Etat interdisait aux membres du cabinet et autres services spécialisés de la Présidence d'interférer «dans le règlement des litiges qui se osent au sein des administrations publiques ou privées», promettant des sanctions aux récidivistes.

Qu'en sera-t-il pour le cas précis du coordonnateur de l'APLC qui tombe sous le coup de cette instruction du 12 août 2021.

NETTOYER L'APLC

A quelques mois des élections de décembre prochain, c'est l'image du Président de la République qui se trouve ternie dans cette affaire. Par la seule faute du Coordonnateur de l'APLC, Thierry Mbulamoko.

En effet, la création de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC) en 2020 par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, a fait rêver toute la nation. Le monde économique et les investisseurs pensaient enfin avoir confiance en l'Etat congolais qui s'était doté, à l'occasion, d'une structure de prévention et de lutte contre la corruption. L'avènement de l'APLC avait l'avantage de casser un cycle où la corruption avait finalement gangrené les pans entiers de la société congolaise. Avec l'APLC, il y avait de belles perspectives dans l'amélioration du climat des affaires par la mise en place des outils appropriés dans la lutte contre la corruption. Cette agence, rattachée au Cabinet du Président de la République, était donc appelée à faire preuve d'intégrité, d'éthique, d'efficacité, d'efficience et de pragmatisme dans le cadre de la lutte contre la corruption.

Après l'ère éphémère du son tout premier Coordonnateur, Me Ghislain Kikangala, le règne de Thierry Mbulamoko arriva avec espoir en juin 2021 pour donner à l'APLC toute son âme.

Curieusement, trois ans après sa création, l'APLC est restée l'ombre d'elle-même, sans

(Suite à la page 3)

PARLONS-EN

Des affaires dans l'affaire

(Suite de la Une)

d'enquête, de missions d'évaluation de dégâts humains causés par les catastrophes naturelles à répétition et des sites où s'entassaient des milliers de familles de déplacés internes chassés de leurs foyers par les razzias des groupes armés, sont rapidement ravallées au second rang par l'opportune survenue de nouvelles affaires qui accaparent toute l'attention et relèguent dans les oubliettes les victimes.

Pendant que l'opinion nationale est encore sous le choc après les événements tragiques de Goma du 30 août, au cours desquels une cinquantaine d'adeptes d'une secte mystico-religieuse sont tombés sous les balles des forces de l'ordre, et alors qu'une délégation gouvernementale s'est transportée sur les lieux, voici qu'est exhumée une affaire de l'empilement d'une emprise de la chausée dans l'agrandissement irrégulier d'une propriété appartenant supposément à l'ancien chef de l'Etat Joseph Kabila. Comme de coutume, l'affaire est dès lors montée en épingle, inondant les réseaux sociaux d'informations aussi contradictoires qu'in vraisemblables.

Telles des poupées russes, les «affaires» en RD Congo se suivent et s'embroient les unes dans les autres jusqu'à former un nœud gordien que les dirigeants se gardent bien de dénouer. Sauf que l'on aurait tort de croire que le peuple dans son ensemble a la mémoire courte.

Des frustrations longtemps accumulées, jointes à une sorte d'indifférence des pouvoirs publics enclins à mettre sur le compte des pertes et profits les tragédies constituent le terreau parfait sur lequel germe et prospère le sentiment de rejet des régimes qui, tôt ou tard, en payent le prix dans les urnes.

La succession des «affaires», les unes aussi sanglantes que d'autres, est de mauvais augure à quatre mois des élections de décembre. Le peuple au nom duquel les candidats prétendent parler conserve dans sa mémoire collective les appels et les cris non entendus par les dirigeants d'hier. Le moment venu, il s'en souviendra.

Sommet sur les trois grands bassins forestiers du monde : Brazzaville dame le pion à Kinshasa

Convité, début août à Belém, au Brésil, au sommet régional sur l'Amazonie, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, s'était engagé à organiser incessamment à Kinshasa un sommet de pays abritant les trois grands bassins forestiers du monde, à savoir le la République Démocratique du Congo, le Brésil et l'Indonésie. Le président Lula avait d'ailleurs donné son accord de principe. Kinshasa s'apprêtait à accueillir ce sommet, jusqu'à ce que Brazzaville s'interpose. Finalement, c'est au Congo-Brazzaville que les pays de trois bassins forestiers du monde vont se retrouver, au 26 au 28 octobre 2023, à l'invitation du président Denis Sassou Nguesso. Pourtant, c'est en RDC que se trouve la plus grande portion du bassin du Congo. En cette matière, Brazzaville a pris Kinshasa à contre-pied.

HUGO TAMUSA

Contrairement au vœu exprimé par le Président de la République, Félix Tshisekedi, lors de son déplacement à Belém (Brésil) au sommet régional sur l'Amazonie, c'est finalement à Brazzaville, capitale de la République du Congo, que vont se retrouver, du 26 au 28 octobre 2023, les pays abritant les trois grands bassins forestiers du monde. Malgré l'accord forestier qui lie, depuis le COP27 de Sharm el-Sheikh (Egypte), la RDC au Brésil et à l'Indonésie en termes de protection de la biodiversité forestière, c'est Brazzaville, non signataire de ce partenaire, qui va accueillir les trois pays.

Pour que Kinshasa revoie toutes ses ambitions dans ce sens, le Président Denis Sassou Nguesso a dépêché le week-end à Kinshasa son ministre des Affaires étrangè-

res, Jean-Claude Gakosso, à Kinshasa pour faire part à Félix Tshisekedi des dates prévues par Brazzaville pour accueillir le sommet d'octobre prochain.

Selon la direction de communication de la Présidence de la République, l'objectif de cette rencontre était de remettre effectivement l'invitation du Président Sassou Nguesso au Président Tshisekedi pour participer au sommet sur les trois grands bassins forestiers qui se tiendront à Brazzaville du 26 au 28 octobre 2023.

On rapporte que ce sommet constitue une occasion unique pour les acteurs clés des trois grands bassins forestiers, à savoir le bassin du Congo, le bassin de l'Amazonie et le bassin du Mékong, de se réunir et d'échanger sur les défis environnementaux et les mesures à prendre pour préserver ces écosystèmes précieux.

Le Président Tshisekedi a exprimé sa gratitude envers le Président Sassou Nguesso pour cette invitation et a réaffirmé l'engagement de la RDC à préserver les ressources forestières du pays. Il a également souligné l'importance de la coopération entre les nations pour faire face aux défis environnementaux communs et a exprimé sa volonté d'établir des partenariats solides avec les pays présents lors du sommet. En plus de la question environnementale, la Présidence de la RDC note que cette invitation offre également une opportunité de renforcer les liens diplomatiques entre la RDC et la République du Congo, favorisant ainsi les échanges et la coopération dans divers domaines tels que le commerce, l'investissement et la sécurité régionale.

KINSHASA PRIS DE COURT

Quoi qu'il en soit, pour Kinshasa, la délocalisation de ce sommet de trois bassins forestiers du monde est un revers. Car, c'est au Brésil, en marge du sommet de Belém, que le Président Félix Tshisekedi avait lancé l'idée de convier les pays signataires de l'accord de Glasgow à un sommet à Kinshasa pour débattre des questions touchant à la préservation des forêts tropicales mondiales.

En toute logique, il était prévu que la RDC accueille ce sommet, pour autant que la RDC abrite environ 60% du bassin du

Congo, tout comme le Brésil qui occupe la bonne partie de la forêt amazonienne.

L'on peut donc s'interroger sur l'intrusion de Brazzaville dans ce dossier, alors qu'à Kinshasa la logistique se mettait déjà en place pour accueillir un tel sommet. Qu'est-ce qui s'est donc passé entre Brazzaville et Kinshasa ? Difficile à dire.

Le plus évident est qu'en matière de la diplomatie forestière, Brazzaville vient de prendre une bonne longueur d'avance par rapport à Kinshasa, même si la République du Congo n'est pas signataire du partenariat signé en 2022 entre la RDC, le Brésil et l'Indonésie, en marge du COP27 qui s'était tenue à Glasgow (Ecosse).

BRAZZAVILLE PREND LE DEVANT

On se rappelle que le Brésil, l'Indonésie et la RDC avaient officiellement lancé, en marge de la COP27 en Egypte, un partenariat pour travailler sur la préservation de leurs vastes forêts tropicales, menacées par l'exploitation et l'agriculture, dans le cadre de la recherche de solutions climatiques.

«Les représentants d'Indonésie, du Brésil et de la RDC ont annoncé une coopération sur la forêt tropicale et une action climatique en marge de la COP27 en Egypte le 7 novembre et ont signé un communiqué

commun aujourd'hui», avait indiqué, dans un communiqué, le ministre indonésien des Affaires maritimes et des Investissements, Binsar Pandjaitan.

«Nous avons besoin de coopérer avec d'autres pour atteindre des objectifs communs. Seuls, nous pouvons faire si peu, ensemble nous pouvons faire tant», a-t-il dit, à la veille du sommet des grandes économies du G20.

Cet accord appelait à l'indemnisation de ces trois pays par la communauté internationale pour la réduction de la déforestation, en se concentrant sur des sujets communs tels que le financement climat et le prix de la tonne de carbone sur le marché des crédits carbone.

Le communiqué indonésien précisait que les pays «ont un intérêt commun à collaborer pour augmenter la valeur de leurs forêts tropicales et faire en sorte que ces forêts tropicales continuent à bénéficier au climat et aux habitants».

La RDC, qui abrite 60% des forêts tropicales du Bassin du Congo, prenait, avec cet accord, le leadership des pays du bassin du Congo.

Mais, lorsqu'il faut discuter, fin octobre, entre les trois pays des bassins forestiers du monde, c'est Brazzaville qui prend le devant pour des raisons difficiles à comprendre.

Le cabinet «Centurion» réclame 36 millions USD à la RDC

Dossier Glencore : le coordonnateur de l'APLC crucifie la République

(Suite de la page 2)

● Affaire en arbitrage le 11 septembre 2023 à Paris

efficacité ni résultat concret.

À l'issue de nos enquêtes et investigations, Econews a pu répertorier six phénomènes insupportables à la base de ce constat et qui bloquent la machine APLC d'avancer.

En premier lieu, son coordonnateur, Thierry Mbulamoko, serait loin et alors loin de la vision du Président Félix-Antoine Tshisekedi dans la lutte contre la corruption. Censée prévenir et lutter contre la corruption, l'APLC excelle curieusement dans des pratiques illicites. Le contrat conclu avec le cabinet Centurion est en une belle illustration.

Bien plus, l'incompétence du Coordonnateur Thierry Mbulamoko empêche à l'APLC de comprendre les enjeux et défis de la lutte contre la corruption – le clientélisme s'étant érigé en mode opératoire de son pouvoir. Le trafic d'in-

fluence que le coordonnateur brandit, empêche les agents de l'APLC ainsi que ses collègues de la coordination, d'aller jusqu'au bout avec les enquêtes et de travailler efficacement au sein de leur sous-coordination respective.

Qui pis est, l'on apprend que l'existence d'un réseau des agents APLC qui agirait avec le quitus de Thierry Mbulamoko pour rançonner et minorer les montants d'argent que certaines entreprises doivent réellement au trésor public ternissent l'image non seulement de ce service spécialisé de la Présidence de la République, mais surtout contredit la volonté du Chef de l'Etat de combattre la corruption.

Il s'avère également que le caractère conflictuel et la duplicité du Coordonnateur de l'APLC, Thierry Mbulamoko, ont imprimé un climat glacial et dan-

gereux à trois mois des élections générales de décembre prochain. Il est à craindre que l'inconscience politique du coordonnateur de l'APLC prive le Chef de l'Etat de détailler clairement son bilan dans le volet «Lutte contre la corruption».

Mettre hors d'état de nuire les brebis galeuses

Le Président de la République n'a plus que quelques mois pour défendre son bilan devant le peuple. A ce titre, aucun détail ne devait être négligé. Et en matière de lutte de corruption, le coordonnateur de l'APLC n'est pas un bel exemple. Bien au contraire !

En réalité, le coordonnateur Mbulamoko est en mauvaise posture. Il a posé des actes graves qui méritent une sanction.

En effet, il a usurpé les prérogatives du Premier mi-

nistre Sama Lukonde en se permettant d'engager le Gouvernement de la RDC, en allant signer un contrat avec un cabinet sud-africain «Centurion Law Group» dans le cadre du dossier Glencore.

Pour avoir fait preuve d'une telle maladresse, la RDC risque de payer 36 millions USD que lui réclame ce cabinet sud-africain parce que celui-ci estime avoir contribué au paiement de l'accord transactionnel de 180 millions USD que Glencore a promis de payer à l'Etat congolais.

Dans le courant de la semaine du 11 septembre 2023, par la faute du coordonnateur de l'APLC, la RDC sera en procès à Paris contre le cabinet Centurion. A ce titre, des sources gouvernementales rapportent que Mme la ministre d'Etat en charge de la Justice a dû engager des cabinets

d'avocats congolais et internationaux pour plaider la cause de la RDC.

C'est dire que M. Mbulamoko doit répondre de ses actes devant la Justice pour avoir entraîné la République dans un procès qu'on pouvait lui éviter. En étant responsable de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption, il aurait dû se comporter en réel défenseur des valeurs prônées par le Président de la République, lorsqu'il a eu l'ingénieuse idée de créer cette Agence.

Par respect pour le Chef de l'Etat, M. Mbulamoko doit présenter sa démission afin de ne pas davantage salir l'APLC. L'image du Chef de l'Etat pourrait tout aussi être en ballottage défavorable, à quelques mois du rendez-vous électoral de décembre 2023.

DOSSIER À SUIVRE.

« Carnage » de Goma : Kinshasa sous pression, l'ONU appelle à une enquête « approfondie, efficace et impartiale »

Le 30 août 2023 restera dans la mémoire collective des Rd congolais comme ce mercredi noir, celui où les forces de l'ordre ont ouvert le feu sur des manifestants appartenant certes à une secte pseudo-religieuse, mais qui n'en étaient pas moins des citoyens congolais. Le bilan de la répression est terrible : entre 43 et 48 morts ainsi qu'une soixantaine de blessés. La réaction du Gouvernement, immédiate, aura eu le mérite de porter à la connaissance du public, quoique en termes sibyllins, les circonstances d'une tragédie dont le peuple se serait bien passé à quatre mois des élections générales. La pression est grande sur Kinshasa. Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (HCDH) pense que « le nombre de morts pourrait être plus élevé » que la version officielle. Il appelle, par conséquent, Kinshasa à ce que l'enquête soit « approfondie, efficace et impartiale », soulignant qu'une telle enquête doit également examiner de manière exhaustive l'usage de la force par les forces de sécurité.

ECONEWS

Le gouvernement central n'a pas tardé à réagir aussitôt portés à la connaissance du public les événements tragiques de Goma à la suite d'une manifestation interdite d'une secte mystico-religieuse, au nom rébarbatif de « La Foi Naturelle Judaïque Messianique Vers les Nations (FNUJMN)/Agano La Uwezo Wa Neno/Wazalendo », dirigée par un certain Ephraïm Bisimwa dans la matinée du 30 août.

Les adeptes d'Ephraïm Bisimwa entendaient protester contre la présence de la MONUSCO et de la force régionale de l'EAC accusées de passivité, voire de complicité avec l'agresseur rwandais par la « rébellion » du M23 interposée. L'intervention de la police et de l'armée s'est soldée par 43 morts, selon le gouvernement, dont 1 policier tué par lapidation (49, selon des sources de la société civile) et 56 blessés. 156 manifestants ont été appréhendés, y compris le leader de la secte.

RÉACTION DU GOUVERNEMENT

Dans son communiqué du 31 août, le porte-parole du gouvernement, Patrick Muyaya, et intitulé « Manifestation violente de Goma », le gouvernement présente ses condoléances aux familles des victimes et soutient l'enquête ouverte auprès de l'Auditorat Militaire de Garnison de Goma.

A lire entre les lignes cette première réaction, le gouvernement semble faire endosser la responsabilité de la tragédie aux adeptes de la secte qui, bien que sachant leur manifestation interdite par le maire de la ville de Goma, n'en sont pas moins descendus dans la rue. Dans leur quête d'atteindre leur objectif, « ils ont mené des actions qui ont porté atteinte à l'ordre public et causé la mort

par lapidation d'un élément de la police, entraînant ainsi une intervention des forces de l'ordre pour restaurer la quiétude et la sérénité dans la ville », écrit Patrick Muyaya.

« Dans cette perspective », poursuit le communiqué, « les services de sécurité sont formellement instruits à collaborer avec la justice militaire dans la collecte des éléments de preuve. Ceux qui ont été interpellés seront jugés en flagrance dans les prochaines heures. Ainsi, rassure-t-il, qu'aucune impunité ne sera tolérée ». Sans que le gouvernement n'indique si les policiers et militaires impliqués dans la fusillade sont concernés par la procédure judiciaire.

Le 2 septembre 2023, le président de la République s'est également exprimé, apportant subtilement un rectificatif au communiqué du gouvernement. En effet, tout en souhaitant un aboutissement rapide de l'enquête ouverte, il n'a pas fait une allusion expresse à la violence imputée 48 heures plus tôt aux adeptes de la secte.

UNE DÉLÉGATION GOUVERNEMENTALE À GOMA

Ainsi qu'annoncé par les autorités de Kinshasa, une Commission intergouvernementale est arrivée au chef-lieu du Nord-Kivu le samedi 3 septembre. Conduite par le vice-Premier ministre (VPM) en charge de l'Intérieur, Peter Kazadi, elle est composée du VPM en charge de la Défense nationale, Jean-Pierre Bemba, du ministre des Droits humains et du vice-ministre de la Justice. La Commission comprend en outre l'auditeur général des FARDC.

Aussitôt arrivée à Goma, la délégation du Gouvernement a invité les familles ayant constaté la disparition d'un des leurs à « passer dans les différents centres hospitaliers qui ont accueilli les vic-



La délégation gouvernementale était dimanche sur le lieu du drame, dans la ville de Goma

times blessées ou mortes aux fins de les identifier et de prendre contact avec la Commission qui siège au Gouvernement de province ».

Selon le porte-parole du Gouvernement, outre les personnes décédées – 43 au total – 56 blessés étaient soignés à l'hôpital militaire du camp Katondo, 29 à l'hôpital CBCA Ndosho et 7 à l'hôpital Heal Africa.

L'ONU PREND ACTE DE L'ANNONCE D'UNE ENQUÊTE

Le Bureau des droits de l'homme de l'ONU a dit vendredi prendre acte de l'annonce du gouvernement congolais relative à l'ouverture prochaine d'une enquête, à la suite d'une répression meurtrière du « carnage » de la ville de Goma qui a fait une quarantaine de morts, selon Kinshasa, et de nombreuses autres blessées, dans la répression d'une manifestation interdite.

Les manifestants, des membres de la secte « Foi naturelle judaïque et messianique vers les nations », s'étaient réunis pour demander le départ de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (Monusco).

« Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait qu'au moins 43 personnes ont été tuées, dont un policier, et 56 blessées lors de manifestations mercredi à Goma, dans l'Est de la République Démocratique du Congo », a déclaré lors d'un point de presse à Genève, Ravina Shamdasani, porte-parole du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (HCDH), relevant que « le nombre de morts pourrait être plus élevé ».

Le HCDH indique avoir pris note de l'annonce par le gouvernement de l'ouverture d'une enquête sur ce drame.

de l'Est, d'autres agences des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales. Selon l'ONU, au moins 222 personnes auraient été arrêtées, dont des femmes et des enfants.

« Il est essentiel que les droits des personnes arrêtées soient pleinement respectés, y compris leur droit à une procédure régulière, et que les autorités compétentes garantissent au Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, un accès continu aux personnes détenues », a fait valoir la porte-parole du HCDH.

Plus largement, les services du Haut-Commissaire Volker Türk sont préoccupés par le risque élevé de violations des droits de l'homme dans un contexte aussi tendu. Le HCDH demande donc aux autorités de veiller à ce que les futures mesures d'application de la loi dans le contexte de manifestations pacifiques respectent pleinement les normes internationales en matière des droits humains.

Une façon de rappeler que les citoyens congolais ont le droit de s'exprimer librement et de se réunir pacifiquement, y compris lorsqu'il s'agit de protester contre les Nations Unies et d'autres acteurs. « Les autorités doivent faciliter le droit au rassemblement pacifique », a fait remarquer Mme Shamdasani.

Il appelle Kinshasa à ce que l'enquête soit « approfondie, efficace et impartiale ». Selon l'ONU, une telle enquête doit également examiner de manière exhaustive l'usage de la force par les forces de sécurité.

UN RISQUE ÉLEVÉ D'ABUS DANS UN CONTEXTE « TENDU »

« Les responsables des violations doivent être amenés à répondre de leurs actes, quelle que soit leur affiliation. Les responsables des violations doivent en répondre », a insisté Mme Shamdasani.

Les manifestations étaient organisées contre la MONUSCO, la Force régionale de la Communauté de l'Afrique

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MÉDIAS

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Une Commission interministérielle séjourne à Goma

Conformément aux instructions de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat données au terme de la réunion du Conseil des Ministres du 01 septembre 2023, une Commission interministérielle est arrivée à Goma, ce samedi 02 septembre 2023, en vue de s'enquérir de la situation et de faire toute la lumière sur les incidents malheureux survenus dans le chef-lieu de la province du Nord-Kivu en date du 30 août 2023.

Cette Commission interministérielle est composée respectivement du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières ; du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants ; du Ministre des Droits Humains ; et, du Vice-Ministre de la Justice et Gardes des Sceaux. Elle s'est fait accompagner de l'Auditeur Général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo.

Pour ce faire, il est demandé aux familles ayant constaté la disparition d'un de leurs après lesdits incidents, de passer dans les différents centres hospitaliers qui ont accueilli les victimes blessées ou décédées aux fins de les identifier et de prendre contact avec la Commission qui siège au Gouvernorat de la province du Nord-Kivu.

Fait à Goma, le 02 septembre 2023

Tshisekedi concrétise la ZES de Maluku par la mise en service de Saphir Ceramics

La Zone économique spéciale (ZES) de Maluku est enfin une réalité avec la mise en service de Saphir Ceramics, cette usine spécialisée dans la fabrication de carreaux et faïences. Témoin de l'événement : le Président de la République, Félix Tshisekedi, qui a fait le déplacement de la commune de Maluku pour palper du doigt la concrétisation de ce vieux projet qui va dans le sens de valoriser le «made in DR».

FRANCIS N.

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a procédé, le samedi 2 septembre 2023, au lancement officiel de la production industrielle dans la Zone économique spéciale de Maluku, concrétisant ainsi un vieux projet qui s'inscrit dans la promotion de la production locale sous le label de «made in DR».

Selon le ministre de l'Industrie, Julien Paluku, l'étape de Maluku «inaugure la phase opérationnelle du Programme de création de zones économiques spéciales en vue de la densification du tissu industriel de la RDC, gage de l'éclosion de l'économie congolaise».

Toujours selon Julien Paluku, la première zone économique spéciale de Maluku qui livre en ce jour sa première production industrielle avec la fabri-

cation de carreaux et des faïences, «offre un large éventail d'opportunités d'affaires à la population congolaise avec un effet d'entraînement inestimable sur d'autres secteurs».

Ces carreaux et faïences «made in DR» sont produits par la firme Saphir Ceramics. Cette entreprise a créé six mille emplois, selon des sources de la Zone économique spéciale de Maluku.

Tout en reconnaissant que cette première production «n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan de la production industrielle dans sa diversité attendue», le ministre de l'Industrie s'est montré confiant quant à la relance de l'industrie congolaise.

«Le tissu industriel de la République Démocratique du Congo se refait progressivement avec le concours de tous les opérateurs économiques tant de la petite et moyenne industrie que de l'industrie lourde», a déclaré Julien



Paluku. Et d'ajouter : «Nous sommes également sur le point de relancer la Sidérurgie de Maluku pour produire des tôles, des clous, des fers à béton afin de booster la reconstruction de notre pays».

Grâce à l'industrie de carreaux et des faïences que la société SAPHIRE CERAMICS a implantée dans la zone économique spéciale de Maluku, avant fin 2023, le drapeau de la République Démocratique du Congo va bien flotter sous forme de produits finis au

Label «made in DR», répondant aux normes et standards internationaux sur le marché tant intérieur qu'étranger.

Avec la ZES de Maluku, c'est une perspective de 6.000 emplois qui devaient être créés. «L'objectif est de réduire la facture de l'importation, promouvoir la production locale avec le souhait d'exporter la production supplémentaire», a dit le DG de l'Agence des zones économiques spéciales (AZES), Auguy Bolanda.

Avec l'expérience réussie de la ZES de Maluku, le Gouvernement a levé l'option de dupliquer cette expérience dans d'autres coins de la République Démocratique du Congo. Déjà, à Kinshasa, le Gouvernement prévoit l'ouverture d'une deuxième ZES, dénommée ZES Kin Malebo, qui sera construite dans la commune de la N'sele.

La ZES Kin-Malebo, plus vaste que celle de Maluku, est un partenariat public-privé entre l'État congolais et la société ARISE Integrated Industrial Platforms de Dubai, un développeur et opérateur panafricain d'écosystèmes industriels sur le continent africain. Arise IIP a des activités dans plus de dix pays africains. L'aménageur retenu pour construire et développer cette nouvelle zone économique spéciale est SIDIC.

SIDIC est un joint-venture entre le gouvernement de la RDC et Arise IIP. Selon l'AZES, la zone économique Kin-Malebo contribuera à renforcer l'industrialisation des secteurs stratégiques en RDC. Elle sera une zone économique spéciale intégrée, dotée d'infrastructures aux standards internationaux.

Entrepreneuriat local : lancement ce mardi à Kinshasa du Fonds de garantie partielle des portefeuilles de crédit

TIGHANA MASTALA

Ce mardi 5 septembre 2023, aura lieu, à la salle «Yvonne Compere» du Sultani Hôtel, à Kinshasa – Gombe, la cérémonie de lancement officiel des activités du Fonds de garantie partielle du portefeuille des crédits (Fonds GPP).

Accompagnés de plusieurs acteurs du secteur financier congolais, Mme Marie-France Malangu Katedi-Mbuyi, gouverneur de la Banque Centrale du Congo, M. Alexis Mangala, coordinateur national du projet «TRANSFORME», ainsi que M. Patrick Nkongo Mambu, directeur général adjoint du FPM SA, il sera procédé à l'inauguration de cet outil indispensable de développement.

Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat local, le gouvernement de la RDC a identifié le secteur des PME comme un des secteurs stratégiques majeurs de développement. Aussi, a-t-il sollicité et obtenu de la Banque mondiale, en juin 2022, un appui financier dédié au Projet «TRANSFORME» visant l'autonomisation des femmes entrepreneures, de mise à niveau des PME pour la transformation économique et l'em-

ploi en RDC. De commun accord, le Gouvernement et la Banque mondiale ont choisi, à travers l'accord de financement n°7101-ZR, E028-ZR, le FPM SA pour opérationnaliser un Fonds de garantie partielle des portefeuilles de crédit «Fonds GPP».

Grâce à cet appui financier qui s'élève à 37 millions USD, le Fonds de promotion de la microfinance (FPM) a mis en place une Garantie partielle des portefeuilles de crédit (GPP) dont la finalité est d'atténuer le risque de non-remboursement que courent les institutions financières congolaises, les incitant ainsi à accroître leurs financements envers les MPME et à leur accorder des conditions de prêt plus favorables.

Ayant pour vision la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations, le FPM est un Fonds qui s'est donné pour mission de favoriser l'inclusion financière en RD Congo, en appuyant les institutions financières qui ciblent les MPME et les populations actives à bas revenus. Il vise à soutenir la construction et le développement d'un système financier inclusif et responsable en offrant des services d'assistance technique et

de refinancement adaptés aux institutions financières qui servent les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et des populations actives à faibles revenus qui présentent un réel potentiel de développement.

Le Fonds GPP est le fruit du partenariat entre le gouvernement congolais, de la Banque mondiale et le FPM.

Il est à rappeler que le FPM SA, agréé par la BCC depuis 2015, œuvre depuis plusieurs années auprès des institutions financières en RDC par des activités de refinancement afin de faciliter l'accès aux produits et services financiers aux MPME et aux populations actives à faibles revenus dans un but de réduction de la pauvreté et amélioration des conditions de vie des populations en RDC.

Le FPM a été créé en 2007 à l'initiative du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'UNCDF, en étroite collaboration avec le Gouvernement de la RDC. La KfW a rejoint le PNUD/UNCDF un an plus tard, puis la Banque mondiale peu après.

À l'origine, le FPM était un volet du Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance (PASMIF). Il a été institutionna-

lisé en 2010 en tant qu'association sans but lucratif (ASBL) de droit congolais. Jusqu'alors simple programme limité dans le temps et directement piloté par les bailleurs de fonds, le FPM est alors devenu une entité privée, dotée d'une gouvernance propre et à même de s'inscrire dans la durée. La gestion du FPM fut alors confiée à la Frankfurt School of Finance and Management, société de conseil allemande basée à Francfort.

La transition institutionnelle de 2010 a permis au FPM de répondre aux nouveaux défis de la finance de développement en RDC et de réaliser d'importants progrès, notamment en termes d'efficacité et d'efficience.

Ce Fonds présente plusieurs avantages, notamment aider les Institutions financières partenaires à développer leurs activités avec les PME; réduire le délai requis pour obtenir une garantie individuelle; améliorer les ratios de solvabilité (fonds propres réglementaires) des partenaires bancaires et leur permet ainsi de mieux tirer profit de leurs fonds propres. Il développe et renforce les compétences en matière de gouvernance, stratégies, systèmes... des institutions financières partenaires et aide les PME à

améliorer leurs capacités de gestion, notamment dans les domaines de la gouvernance, de la gestion du capital humain...

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier de l'appui du Fonds GPP, l'emprunteur doit être une petite et moyenne entreprise officiellement enregistrée. Tous les secteurs sont éligibles, à l'exception de ceux spécifiquement exclus par AGF.

Le FPM ASBL accordait alors à ses partenaires essentiellement de l'assistance technique, mais également du refinancement grâce à un accord avec une banque commerciale (BCDC), couplé à un mécanisme de garantie. Naturellement, ce dispositif présentait une certaine lourdeur et d'évidentes limites. Une ASBL n'est pas un outil adéquat pour mener des opérations de refinancement.

Le FPM ASBL a donc œuvré pour la création d'une entité spécifique dédiée au refinancement. Il s'agit d'une facilité pour garantir un portefeuille de nouveaux crédits consentis par une institution financière partenaire à des emprunteurs éligibles pour lesquels les paramètres ont été définis sans connaître a priori l'identité des emprunteurs.

Sommet africain sur le Climat : franchir un cap vers un avenir énergétique propre et durable

L'Afrique peut prendre le lead dans une transition juste vers une énergie 100 % renouvelable, sûre et abordable, qui autonomise les communautés et les travailleurs.

A l'approche du Sommet africain sur le climat, Greenpeace Afrique appelle les gouvernements africains à agir dès maintenant pour minimiser les impacts dévastateurs de la crise climatique sur les moyens de subsistance des Africains. Dans une lettre envoyée au secrétariat du sommet, l'organisation met en garde contre la transformation de l'Afrique en terrain de jeu d'une nouvelle ruée vers le pétrole, le gaz et le charbon, orchestrée par d'anciennes puissances coloniales.

Pendant que l'Afrique de l'Est est aux prises avec la pire sécheresse de son histoire, une chaleur extrême et des incendies de forêt ravagent l'Afrique du Nord, et des inondations soudaines touchent d'autres pays à travers le continent. La science est claire sur ce qui cause la crise climatique : des changements à long terme dans les températures et les schémas météorologiques causés par les émissions de gaz à effet de serre qui couvrent la Terre et emprisonnent la chaleur du soleil. Cette crise ne se produirait pas sans les activités humaines telles que l'extraction et la carbonisation de combustibles fossiles notamment le charbon, le pétrole et le gaz.

«Alors que des entreprises cupides continuent de se ruier sur le charbon, le pétrole et le gaz de l'Afrique, des inondations et des sécheresses de plus en plus graves et fréquentes dévastent des communautés à travers le continent. Cette crise climatique d'origine humaine ne fera qu'empirer si nous n'agissons pas collective-

ment», a déclaré Dr. Oulie Keita, Directrice Exécutive de Greenpeace Afrique.

Les événements météorologiques extrêmes - sécheresse, inondations et glissements de terrain - ont de graves conséquences sur l'agriculture et les récoltes, comme en témoigne la pire sécheresse jamais enregistrée jusqu'à lors au Kenya. Cela a des conséquences désastreuses sur la sécurité alimentaire et provoque une hausse des prix des denrées alimentaires, que les populations d'Afrique ne peuvent guère se permettre.

«La dépendance de l'Afrique vis-à-vis des énergies alimentées par des combustibles fossiles nous vole notre avenir et nous mène vers un désastre climatique qui ne cesse de s'accroître. Si nous agissons ensemble dès maintenant, l'Afrique a le potentiel de se bâtir de manière plus écologique que ne l'ont fait les générations précédentes. Nous avons une responsabilité collective et le pouvoir de minimiser les dommages de la crise climatique», a ajouté le Dr. Keita.

«Nos gouvernements et dirigeants doivent avoir le courage de réfléchir à un avenir alternatif et tracer une nouvelle voie de développement loin des modèles destructeurs de l'Occident; une voie qui privilégie les individus et la planète plutôt que le profit. Ce sommet est une opportunité de dialogue authentique, où nos dirigeants, les organisations de la société civile, les scientifiques, les jeunes activistes et autres parties prenantes peuvent faire valoir nos perspectives, besoins, et solutions», a ajouté le Dr. Keita.



Par Inès Magoum - Publié le 31 août 2023 / Modifié le 31 août 2023

Selon la Banque mondiale, environ 600 millions de personnes en Afrique subsaharienne (<https://jpo-opa.info/3R4qUrS>) ont un accès limité voire inexistant à l'électricité, et pourtant le potentiel en énergie renouvelable peut largement couvrir ce besoin. Au lieu de pousser pour l'extraction continue de combustibles fossiles sans avenir, l'Afrique peut prendre le lead dans une transition juste vers une énergie 100 % renouvelable, sûre et abordable, qui autonomise les communautés et les travailleurs. La technologie des énergies renouvelables a connu une croissance fulgurante ces dernières années, devenant la forme d'énergie la moins chère, et favorisant un essor de l'emploi.

«Greenpeace Afrique appelle les dirigeants africains à éviter le piège des combustibles fossiles et à orienter le continent vers un avenir énergétique propre, renouvelable, abordable et durable. L'Afrique a besoin de politiques qui encouragent les investissements dans le potentiel

exceptionnellement élevé du continent en matière d'énergie renouvelable décentralisée», a conclu le Dr. Keita.

UN RDV SUR L'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE LE 22 SEPTEMBRE À ABIDJAN

En Afrique, le réchauffement climatique est au centre d'un grand débat. Après Nairobi, un autre rendez-vous sur le climat est prévu à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Après une première édition en 2021, le Salon sur l'énergie et le développement durable revient à Abidjan, le 22 septembre 2023, avec pour objectif d'évaluer l'état de la transition énergétique en Afrique.

Quelles politiques de transition énergétique adopter en Afrique afin de booster les économies et améliorer les conditions de vie des populations? C'est le thème du deuxième Salon sur l'énergie et le développement durable qui se tient à Abidjan les 22 et 23 septembre

2023. L'évènement organisé dans la capitale économique de la Côte d'Ivoire réunira les représentants de gouvernements et d'organisations internationales, les chercheurs et les opérateurs économiques d'Afrique.

Plusieurs thématiques seront au menu des échanges, notamment l'avenir des hydrocarbures, la décarbonation des industries minières, le rôle du numérique dans l'efficacité énergétique et l'électrification rurale. Parmi les entreprises attendues figurent la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), Electricité de France (EDF), le cabinet de conseil américain Dalberg, la Banque africaine de développement (BAD) et l'Agence d'électrification rurale du Mali (AER).

Le salon organisé par l'association ivoirienne «Light On» est soutenu par le Fonds d'investissement climatique (CIF), et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il connaîtra également la participation du Fonds d'investissement climatique (CIF) et de l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) via son initiative Eau et énergie pour l'alimentation (WE4Food).

En effet, une étude démontre que les crises énergétiques et alimentaires sont liées dans la mesure où le système alimentaire industriel «est plus dépendant des combustibles fossiles comme source d'énergie que d'autres secteurs». Dans ce contexte, les panélistes du Salon d'Abidjan réfléchiront une fois de plus aux nouveaux procédés susceptibles de favoriser les investissements dans les énergies renouvelables d'ici à 2030.

AVEC APO

Maroc : une autoroute de l'eau inaugurée pour approvisionner Rabat et Casablanca

Au Maroc, le projet de raccordement du bassin du Sebou au bassin du Bouregreg, au niveau du barrage de Sidi Mohamed Ben Abdallah s'achève après environ neuf mois de travaux. Cette jonction permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau de l'axe Rabat-Casablanca.

Les populations vivant sur l'axe Rabat-Casablanca au Maroc verront leur approvisionnement en eau renforcé au cours des prochains mois. Cela fait suite à l'arrivée des premiers mètres cubes d'eau du bassin du Sebou dans le bassin du Bouregreg. Selon

nos confrères d'Aujourd'hui le Maroc, le débit de pompage actuel de l'eau du Sebou est de 3 m³ par seconde, et augmentera progressivement jusqu'à 15 m³ par seconde dans les semaines à venir. Ce qui permettra de transférer un volume annuel d'eau excédentaire du bassin du Sebou, compris entre 350 et 400 millions de m³.

L'eau de Sebou est pompée grâce à une prise au niveau du barrage de retenue sur l'Oued, à deux nouvelles stations de pompage disposant d'un débit de 15 m³ par seconde chacune, et acheminée jusqu'au bassin du

Bouregreg, via un réseau de transport en acier sur 67 km et de diamètre 3.200 mm.

UN INVESTISSEMENT DE 545 MILLIONS D'EUROS

Le groupement d'entreprises nationales formé de la Société générale des travaux du Maroc (SGTM), des Sociétés maghrébines de génie civil (Somagec) et STAM-SNCE (Société de travaux agricoles marocains - Société des nouvelles conduites d'eau), a bouclé les travaux du projet de raccordement du bassin du Sebou à partir du barrage

de retenue avec le bassin du Bouregreg en près de neuf mois, conformément aux directives royales contenues dans le discours royal du 14 octobre 2022. Le groupement marocain a bénéficié du soutien de la société Conseil Ingénierie et Développement (CID) et du Laboratoire public d'essais et d'études (LPEE).

Ces travaux ont nécessité un investissement de 6 milliards de dirhams marocains (plus de 545 millions d'euros). Outre l'amélioration de l'approvisionnement en eau dans les régions de Rabat de Ca-

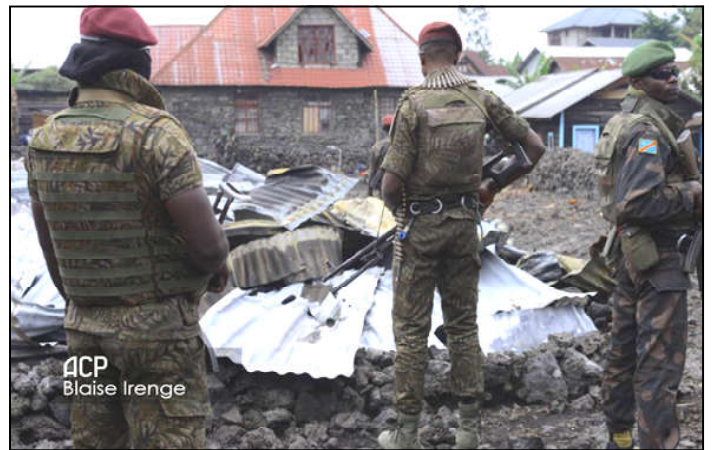
sablanca, le raccordement du bassin du Sebou au bassin du Bouregreg permettra de réduire la pression sur le barrage de Massira dont le niveau a drastiquement baissé à cause du stress hydrique.

Le barrage Al Massira, deuxième plus grand barrage du Maroc qui bénéficiera également du projet hydraulique, a atteint son plus bas niveau avec un taux de remplissage d'à peine 2,6 %. Tandis que les réserves du barrage Sidi Mohammed Ben Abdallah sont à peine de 15,2 %.

AVEC AFRIK21

Arrêt sur images

La délégation gouvernementale découvre le drame de Goma : 43 morts, selon le bilan officiel

A large graphic featuring two soldiers in camouflage uniforms and helmets. One is holding a rifle. The background is a blurred Congolese flag. The text is overlaid on the image.

Défendons
la Patrie
Bendélé Ekweya té !

MINISTÈRE
DE LA COMMUNICATION
ET MEDIAS

Les confidences de Nicole Sulu : le réseau Makutano se déploie sur l'axe Kinshasa-Abidjan-Johannesburg

La coopération économique intracontinentale est aujourd'hui considérée comme un facteur clé de développement de l'Afrique. Une des figures émergentes de la promotion du partenariat au sein du secteur privé se confie à La Tribune Afrique. Nicole Sulu, fondatrice du réseau d'affaires Makutano, revient notamment sur les sujets cru-

ciaux liés à la mobilité dans les affaires et aux potentiels axes stratégiques de coopération. Alors que le réseau Makutano se déploie en Afrique, elle dit se concentrer sur l'axe Kinshasa-Abidjan-Johannesburg : « Je crois en un axe fort Abidjan-Kinshasa-Johannesburg. Ce sont trois mégapoles extrêmement dynamiques ! » Entretien.

Vous émergez en Afrique centrale et particulièrement en RDC comme une promotrice de la coopération entre pays africains. On entend souvent parler de ce que fait la RDC avec les pays d'Afrique de l'Est ou australe. Qu'en est-il de ses relations économiques avec l'Ouest du continent, la Côte d'Ivoire en l'occurrence où vous organisez le Forum Makutano du 20 au 21 septembre ?

Il est vrai qu'en raison de l'importance du secteur minier dans notre économie, la RDC est plutôt tournée vers l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est dans la mesure où les ports de Durban en Afrique du Sud et de Dar es Salam en Tanzanie nous connectent aux chaînes de valeurs internationales. Toutefois, le processus de diversification économique est en route au Congo et je peux vous assurer qu'il va permettre de tisser des liens économiques forts avec la Côte d'Ivoire et l'Afrique de l'Ouest.

Je crois en un axe fort Abidjan-Kinshasa-Johannesburg. Ce sont trois mégapoles extrêmement dynamiques ! Johannesburg abrite déjà des géants du secteur privé panafricain comme MTN. Abidjan, à l'autre bout, a des groupes privés importants comme SIFCA ou NSIA. Kinshasa doit être le trait d'union entre les deux. C'est un marché gigantesque et un réservoir abondant de talents. Avec 15 millions d'habitants, Kinshasa est un marché ayant une taille critique. Il héberge déjà plusieurs co-entreprises entre des acteurs congolais et des acteurs sud-africains. Alors, même si les échanges sont aujourd'hui assez faibles, je vois la même dynamique se produire entre les acteurs congolais et ivoiriens. D'ailleurs, Air Côte d'Ivoire ne s'y est pas trompée en opérant 4 fois par semaine le vol Abidjan-Johannesburg via Kinshasa.

La RDC est un pays-continents de 90 millions d'habitants à la croissance économique rapide et soutenue, dont la capitale sera la 10^{ème} ville la plus peuplée au monde d'ici 2030. C'est une terre d'opportunités pour les entreprises ivoiriennes qui souhaitent s'y attaquer. Les oppor-



Nicole Sulu, initiatrice du réseau d'affaires Makutano

tunités sont également innombrables pour les entreprises en RDC qui s'implanteraient dans une zone géographique de premier plan. Il ne faut pas oublier que le corridor Abidjan-Lagos traverse 5 pays, concentre 300 millions de personnes et pèse 75% des échanges de la zone CEDEAO.

Est-ce ce qui explique ce changement de cap pour Makutano, qui se délocalise à Abidjan huit ans après son lancement à Kinshasa ?

Notre édition à Abidjan n'est pas un changement de cap, bien au contraire ! Je dirais même que cette édition nous rapproche encore plus de notre cap, de notre destination. L'ADN même du Forum Makutano - et du réseau Makutano en général - est d'œuvrer pour le progrès économique et social de l'Afrique par le développement du secteur privé et les échanges commerciaux. Cette ambition que nous avons passée par la rencontre de toutes les parties prenantes. Nous l'avons toujours fait en ce qui concerne le dialogue public-privé. Aujourd'hui, nous le faisons entre deux des marchés d'Afrique francophone les plus importants et même au-delà.

Après sept éditions à Kinshasa, Brazzaville en 2018, le choix d'Abidjan s'est imposé comme une évidence. La Côte d'Ivoire pèse 30% de l'économie de l'UEMOA et est la véritable porte d'entrée de cette région. Et ce d'autant

que cette année, le forum traitera spécifiquement de la collaboration intra africaine. Il axera donc ses efforts sur l'internationalisation des échanges entre acteurs économiques et décideurs politiques dont il est l'hôte. Cela se traduit bien sûr par la tenue du Forum à Abidjan mais également par la présence d'une importante délégation ivoirienne et congolaise, ainsi qu'une participation renforcée d'intervenants panafricains et internationaux.

À l'ère de l'intégration régionale sur fond de Zlecaf, la mobilité des affaires (business, talents...) vous paraît-elle essentielle ?

Oui. Si nous souhaitons réellement créer plus d'opportunités économiques pour le commerce intra-africain, il est indispensable de mettre en place des interfaces qui permettent aux secteurs public et privé d'entrer en contact et d'étudier des pistes d'échanges commerciaux. La Zlecaf a pour but d'aligner les politiques tarifaires et d'éliminer les barrières non tarifaires aux échanges économiques. Sans complémenter ces actions gouvernementales avec le déplacement d'acteurs publics et privés au-delà des frontières, il sera difficile de voir émerger de grands chantiers en matière de business.

La mobilité du monde des affaires permet de créer des prises de contact et des voies de concertation beaucoup plus tangibles et suscep-

tibles d'aboutir sur des partenariats véritables. Il s'agit également d'entretenir ces relations une fois qu'elles seront instaurées, ce qui peut être plus complexe sans maintenir la présence d'entreprises à l'étranger.

Comment les entreprises congolaises se préparent-elles au grand marché africain (Zlecaf) ?

Les entreprises congolaises, en conjonction avec les actions du gouvernement, aspirent à créer un climat d'investissement plus favorable pour les acteurs économiques du continent. Cela passe bien sûr, au niveau du secteur privé, par l'élimination des barrières non-tarifaires qui sont souvent un frein aux échanges commerciaux et aux investissements étrangers. D'un point de vue plus informel, le retrait de ces écueils ne suffit pas à enclencher des initiatives économiques significatives. La mise en place de tels projets passe par beaucoup de relationnel avec une prise de contact entre les acteurs panafricains et un réel dialogue autour des opportunités concrètes qui pourraient voir le jour.

Plusieurs défis émergent depuis des années en matière de coopération économique entre pays du continent : le difficile transport aérien, la question des visas... Quel regard portez-vous sur ces sujets ?

En effet, en matière de

collaboration visant à favoriser le commerce intra-africain, on se rend compte que, malgré les efforts déployés pour créer des opportunités de business et d'investissement, quelques ajustements sont encore nécessaires pour permettre à nos pays de matérialiser pleinement leur ambition. Il s'agit ici encore principalement de barrières non-tarifaires, à commencer par le manque d'infrastructures qui sont trop lacunaires pour soutenir l'ampleur des projets qui pourraient être lancés.

Une des facettes majeures de ce problème est la question de la libre circulation des Africains sur le continent. Or c'est une condition sine qua non au développement du commerce intra-régional en Afrique : sans mobilité à l'échelle, les acteurs économiques pourront difficilement établir des relations économiques fluides et stables avec des partenaires transfrontaliers et régionaux. Il y a de nombreux problèmes auxquels il faut répondre sur ce plan là, dont les barrières bureaucratiques, logistiques, administratives et politiques au déplacement.

Il est nécessaire de non seulement harmoniser les politiques nationales afin de fluidifier les axes de transports majeurs et favoriser les échanges de compétences, mais aussi de mobiliser des financements pour remédier à l'absence d'infrastructures de transport. Ces étapes sont conditionnées par une volonté politique de la part de tous les États d'Afrique de s'engager pleinement à favoriser la libre circulation des biens sur le continent. Par ailleurs, le manque de communication, notamment le manque d'échanges autour des informations sur le marché, freine aussi l'harmonisation des politiques économiques.

En plus de chercher des solutions à ces problèmes, les pays africains doivent coopérer pour aligner leurs politiques d'investissement et de concurrence à long terme afin de démultiplier les implantations interrégionales d'entreprises en facilitant leur entrée sur le marché et d'y atténuer le risque de domination par des géants économiques qui seraient en situation de monopole ou quasi-monopole.

AVEC LA TRIBUNE AFRIQUE

Élections municipales en Côte d'Ivoire : un test avant la présidentielle de 2025

Près de huit (8) millions d'électeurs étaient appelés aux urnes samedi en Côte d'Ivoire pour les élections municipales et régionales. Un test grandeur nature avant la présidentielle de 2025.

Quelque huit millions d'Ivoiriens étaient appelés aux urnes, samedi 2 septembre, pour voter aux élections municipales et régionales, un scrutin local qui devrait permettre d'établir le rapport de force entre les partis politiques, à deux ans de la prochaine présidentielle.

«Les trois principales formations politiques de la Côte d'Ivoire participent à ce scrutin. Il est évident que les résultats vont permettre de juger le poids politique réel de chacune d'elles et de voir la cartographie de leur implantation sur le territoire national», expliquait à l'AFP l'analyste politique Geoffroy Kouao. «Cela permettra de voir leurs forces et faiblesses avant la bataille présidentielle de 2025», poursuivait-il.

Le scrutin permettra notamment d'identifier les cadres du pouvoir qui pourraient se positionner en vue de la présidentielle de 2025.

DES ÉLECTIONS LOCALES AUX ENJEUX AUSSI NATIONAUX

L'actuel président Alassane Ouattara, 81 ans, n'a toujours pas tranché la question d'une éventuelle candidature pour un quatrième mandat, et la liste de ses potentiels successeurs s'allonge. «Ceux qui veulent regarder plus haut doivent avoir l'onction du peuple, de leur base. Ce sera quitte ou double pour

plusieurs» personnalités de la majorité en lice samedi, estime l'analyste politique Arthur Banga.

Face au puissant parti au pouvoir, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), l'opposition avance en rangs serrés pour tenter de rafler une majorité des 201 communes et 31 régions en jeu samedi.

Dans de nombreuses localités, les candidats du Parti des peuples africains - Côte d'Ivoire (PPA-CI), la formation de l'ex-président Laurent Gbagbo, se sont alliés à l'autre grand parti d'opposition, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), orphelin d'Henri Konan Bédié, autre ancien chef de l'État (1993-1999) décédé le 1er août.

PAS D'APPEL AU BOYCOTT

Il s'agit des premières élections depuis le retour de Laurent Gbagbo dans le pays, en juin 2021. L'ancien président (2000-2011), acquitté par la justice internationale pour crimes contre l'humanité lors de la crise post-électorale de 2011, ne pourra toutefois pas voter samedi.

Il reste en effet radié des listes électorales en raison d'une condamnation en Côte d'Ivoire, pour des faits liés à cette crise. Mais s'il conteste cette décision, pas question pour autant que son parti boycotte le scrutin, comme ce fut le cas par le passé. «Plus jamais nous ne manquerons les



En Côte d'Ivoire, les municipales de 2023 donnent une idée de ce que sera la présidentielle de 2025

élections ! » a-t-il lancé fin août.

Le vote de samedi va donc permettre à sa formation politique lancée il y a moins de deux ans d'évaluer le soutien dont elle bénéficie dans le pays. «Cela va donner une idée de la capacité de mobilisation de leur base. Si les résultats sont faméliques ça risque d'agir sur le moral des troupes», prévient Arthur Banga.

Malgré ces alliances, le RHDP au pouvoir s'avance en faveur du scrutin ; en 2018, il avait remporté 18 régions (sur 31) et 92 communes (sur 197).

LES DUELS À SURVEILLER

Une vingtaine de ministres sont candidats, la plupart dans des régions ou communes a priori confortables, notamment dans le nord traditionnellement acquis à la cause du RHDP.

Mais quelques «matches» s'annoncent serrés à commencer par la commune de Yopougon, la plus grande d'Abidjan avec son 1,5 million d'habitants, un fief historique de Laurent Gbagbo.

Le président de l'Assem-

blée nationale, Adama Bictogo, y défendra les couleurs du parti présidentiel, face à une opposition pour une fois désunie puisque Michel Gbagbo, fils de Laurent, et Augustin Dia Houphouët pour le PDCI mènent des listes séparées.

Et dans l'importante région agricole du Haut-Sassandra (centre), le ministre de la Jeunesse Mamadou Touré, l'une des figures de la nouvelle génération du parti au pouvoir, affrontera une alliance d'opposition menée par le sortant, Alphonse Djedje Mady, un cadre du PDCI.

La campagne électorale s'est globalement déroulée dans le calme, sans incident majeur, trois ans après la présidentielle de 2020 où des troubles avaient fait au moins 85 morts.

Selon la plateforme citoyenne Aube Nouvelle, qui recense les potentiels foyers d'embrasement, le risque de «conflit généralisé est très faible». Les résultats définitifs sont attendus la semaine prochaine.

AVEC LE POINT AFRIQUE

Le bras de fer se poursuit entre Niamey et Paris

Le bras de fer diplomatique entre le régime militaire au pouvoir au Niger et la France se poursuivait vendredi, les autorités de Niamey dénonçant «l'ingérence» de Paris qui refuse toujours de reconnaître leur légitimité.

Plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées samedi à Niamey et à Ouallam (sud-ouest) pour réclamer le départ des forces françaises du Niger, une demande du régime militaire arrivé au pouvoir par un coup d'État fin juillet.

Les tensions diplomatiques sont à leur comble entre le régime militaire au pouvoir et la France qui ne reconnaît pas leur légitimité, alors que 1.500 soldats français sont stationnés au Niger pour participer à la lutte antiterroriste dans le cadre d'accord militaires bilatéraux. Le 3 août, les généraux qui ont pris le pouvoir par un coup d'État, avaient dénoncé plusieurs de ces accords.

Fin août, lors d'un meeting à Niamey, le colonel Ibro Amadou, membre du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP, auteurs du coup d'État) avait déclaré que «le combat ne s'arrêtera que le jour où il n'y aura plus aucun militaire français au Niger».

Le Niger a par ailleurs retiré l'immunité et le visa diplomatiques de l'ambassadeur de France Sylvain Itté et exigé son «expulsion», selon un arrêté du ministère de l'Intérieur daté de jeudi et une ordonnance du Tribunal de grande instance de Niamey de vendredi, consultés par l'AFP.

Algérie: le scandale du 1,5 milliard USD non versé à la banque du BRICS

Non seulement le régime algérien a esquivé un cinglant revers en se voyant refuser l'adhésion de son pays à l'organisation BRICS, mais c'est le scandale des 1,5 milliards de dollars US qui fait réagir l'opinion publique algérienne à travers les réseaux sociaux.

Le samedi 22 juillet 2023, l'agence gouvernementale de presse APS rapportait que «Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a affirmé que l'Algérie avait demandé officiellement de rejoindre la Nouvelle Banque de développement du BRICS, avec une première contribution à hauteur de 1,5 milliard de dollars».

L'information avait, dès son annonce, choqué les Algériens qui ne comprennent pas la nécessité de «jeter» une somme pareille dans un organisme bancaire dont ils n'ont jamais entendu parler. D'autant que la population est confrontée à des

penuries des produits alimentaires de bases dont le lait, les lentilles, les haricots et le riz qui sont «les aliments des pauvres».

Un mois plus tard, soit le 24 août dernier, le choc est plus grand lorsqu'est annoncé le refus de la demande d'adhésion de l'Algérie au groupe au groupe composé de cinq pays émergents. Bien que le citoyen lambda ne comprenant rien aux grandes questions économiques et à l'importance de ce BRICS, les Algériens ont commencé à s'y intéresser sous l'influence d'un matraquage médiatique en règle dont l'objectif était de les préparer à «une prouesse sans précédent du régime algérien sur la scène internationale».

Cependant, ce qui retient le plus l'attention des Algériens ce n'est nullement le refus de l'adhésion de leur pays. Ils tournent en dérision cette décision et les moqueries se multiplient sur les réseaux sociaux. C'est plutôt, le

sort du 1,5 milliard de Dollars que Tebboune dit avoir versé comme première contribution de l'Algérie à la banque du BRICS.

Selon des experts financiers algériens, ce 1,5 milliard de dollars n'a jamais été versé au BRICS. «On n'est pas à la banque postale où l'on passe déposer un chèque et on continue son chemin», nous dit l'un d'eux. Cette somme dit-on est une contribution algérienne pour acquérir des parts dans cette banque.

«Ce n'est pas de cette manière qu'on devient actionnaire d'une banque quelle que soit sa taille» ajoute les mêmes sources. «Il faudrait d'abord, faire une demande, attendre la tenue du Conseil d'Administration de la banque et cela demande plusieurs mois pour que soit prise la décision d'accepter un actionnaire et lui fixer le nombre de parts qu'on lui accorde et le montant à payer. C'est un long processus», expliquent les mêmes sources. Et

surtout, il faut être membre du BRICS. «On ne peut mettre la charrue avant les bœufs», comme le dit le vieil adage.

C'est dans ce sens que «le ministre des Finances, Laaziz Faïd, s'est entretenu, jeudi 24 août 2023 à Johannesburg (Afrique du Sud), avec la présidente de la Nouvelle banque de développement (NBD), Dilma Rousseff. La rencontre s'est déroulée en marge des travaux du Sommet des BRICS tenu à Johannesburg du 21 au 24 août en cours. Les deux parties ont débattu lors de cette rencontre «le dossier de l'adhésion de l'Algérie à la NBD, une banque internationale qui a pour objet de soutenir les projets de développement dans les pays émergents», comme annoncé sur le site web du ministère algérien des finances. C'est la preuve qu'il n'y a jamais eu de versement de la somme de 1,5 milliard de dollars.

AVEC L'ARLEVE.MA

La rentrée sans tambour ni trompette du président Macron

L'initiative présidentielle ne permet aucune réinvention politique alors même que les principaux concernés, partis comme citoyens, restent dans l'expectative. Par Claude Patriat, Université de Bourgogne – UBFC. Décryptage.

La réunion de tous les partis politiques à l'initiative du chef de l'État, mercredi 30 août, dans le souci de « relancer » un élan d'ampleur, fait penser à ce trait de Jules Renard dans ses Carnets (1898) : « Quand on n'a plus à compter sur rien, il faut compter sur tout ». Après un été où le temps politique lui aussi semblait figé dans une brume de chaleur, cet effort présidentiel se lit comme une fin de parenthèse dans un champ politique en attente.

Après une première année de second mandat brûlante d'une contestation sociale violente attisée par des oppositions refusant tout compromis, chacun semble revenu à ses moutons. À droite comme à gauche, on fixe obstinément les yeux sur l'horizon 2027 dont on attend, après le départ d'Emmanuel Macron, qu'il remette la vie politique sur ses « vrais » rails, ceux occupés par les vieux partis de gouvernement.

IMPASSES

La droite erre, désorientée, dans un labyrinthe où s'affrontent les ombres antagonistes du populisme et celles du tropisme centriste. La gauche épuise ses faibles forces pour tenter de sortir vivante de l'impasse dans laquelle l'ont plongée ses insuffisances passées et le radicalisme de la France Insoumise. Profitant de cette inertie, l'extrême droite incarnée par le RN poursuit quant à elle son agenda, en marchant sans bruit, discrète depuis l'épisode des retraites.

Or, rien n'interdit de penser que les Français pourraient se lasser de cette guerre de tranchées sans autre horizon que de revenir en arrière, soit à des jeux partisans clairement condamnés.

DES FRANÇAIS DÉSABUSÉS

Au fil des années de contestation sur fond de crises - « gilets jaunes », Covid, puis réforme des retraites -, une séparation s'est instituée entre l'État et la société, mettant en grande fragilité le système représentatif et la légitimité des gouvernants. Il faudrait donc inventer un nouveau rapport au politique pour réconcilier les Français et les partis.

Mais ce nouveau rapport des citoyens à l'État, n'était-ce pas le cœur même de la proposition dont se réclamait Emmanuel Macron en 2017 ?

N'était-ce pas le sens profond de sa démarche ? Condamné aujourd'hui à une politique des petits pas, étroitement borné par une majorité relative, le projet a fait long feu.

Entre un jeune premier président entamant une réforme en profondeur du système social, et un néo-président devant se contenter d'un ajustement paramétrique de l'âge du départ en retraite, il y a à l'évidence un fossé. Encore lui fallut-il avoir recours à toutes les ressources constitutionnelles pour parvenir à ses fins, quitte à provoquer un surcroît de fièvre des opposants contre sa gouvernance. Il s'agit pour lui, à présent, de reprendre l'initiative et de tracer la voie de son second mandat.

GOUVERNER, C'EST TENIR

Dans son interview au Point du 24 août 2023, Emmanuel Macron réaffirme d'abord sa ferme volonté de présider « jusqu'au dernier quart d'heure ! » Pas d'abandon de poste, mais pas non plus de retour au projet de départ : de la continuité tenace, intégrant les nouvelles contraintes qui pèsent sur l'Europe et la France.

Il interprète la crise de la démocratie comme une crise de l'efficacité qui se conjugue et se cumule avec le dérèglement géopolitique, le dérèglement climatique et le dérèglement technologique : cette exaspération des usages numériques, nivelant les paroles et les valeurs, contribuant à saper l'autorité politique. Mais en face de ce rude constat, le président ne propose plus de révolution ni de réformes radicales. L'heure n'est plus aux grands chantiers, si l'on excepte cette place centrale accordée à l'École pour reconstruire le vivre ensemble : la voici qui devient le cœur de son projet, au point d'élargir pour elle la grammaire gaullienne du pouvoir, en la faisant rentrer dans le « domaine réservé » présidentiel.

Mais de réforme des institutions, sujet de tensions contradictoires, il n'en est plus question ; de remédiation à la crise du système représentatif, non plus.

L'heure est à la quête d'un consensus apaisé, Emmanuel Macron confirmant sa volonté de poursuivre la recherche œcuménique de compromis de circonstance



Emmanuel Macron tente désespérément de rebondir pour donner un contenu à son deuxième mandat

avec les oppositions en constituant des « majorités de projets », voire en organisant un référendum.

Est-il vraiment convaincu de l'efficacité de cette démarche ? Rien n'est moins sûr : l'affaire des retraites a montré les limites d'une stratégie d'ouverture. Mais l'important, c'est de garder l'apparence du dialogue, et s'il ne réussit pas, que la faute en soit portée sur des opposants s'entêtant dans le refus obstiné ou dans la surenchère.

LA CARTE DU TEMPS

Emmanuel Macron a choisi de jouer la carte du temps, de laisser celui-ci faire son travail d'éclaircissement, sinon de clarification. La Nupes, sur fond d'élections européennes, montre les limites d'une entente électorale de circonstance et semble engagée dans un processus d'autodissolution ; la droite cherche un passage au flanc de la majorité présidentielle dont elle veut se distinguer tout en récupérant ses voix le moment venu.

Et dans son propre camp, le maintien à Matignon d'Elisabeth Borne, longtemps proche du parti socialiste, permet au président de contenir le tropisme prématuré et droitier de certains de ses ministres...

Le remaniement lui a d'ailleurs permis d'élaguer quelques branches devenues encombrantes pour mieux installer des fidèles inconditionnels aux commandes des ministères sensibles.

PROFONDE MUTATION

À l'heure où l'économie française fait preuve d'une santé enviable et où il est tout à fait possible de laisser du temps au temps, l'opposition systématique érode image et confiance. Et si d'aventure, à l'occasion de l'utilisation de l'ar-

ticle 49.3, une censure était adoptée par les oppositions réunies pour l'occasion, une voie serait ouverte à Emmanuel Macron pour sortir de la nasse où on le tient enfermé. Plutôt que de dissoudre immédiatement, confier le poste de Premier ministre, comme la constitution le prévoit, à l'un des chefs d'opposition : à charge pour le censeur de dégager une majorité et de proposer un gouvernement de cohabitation.

L'affaire mettrait en évidence l'incapacité de formuler et conduire une proposition alternative, autorisant le président à en appeler au peuple pour trancher la question. Mais sauf accident on n'en est pas là : jusqu'aux élections européennes, l'horizon politique risque fort de n'être qu'un horizon d'attente.

Inconscience ou impréparation ?

Après avoir accompli la première phase de son ambition et décapité les partis de gouvernement qui monopolisaient la scène en alternance, puis entamé l'exécution de ses premiers engagements, le président Macron s'est rapidement trouvé d'abord freiné, puis véritablement empêché.

Malgré une majorité plus que confortable à l'Assemblée nationale, il s'est heurté au mur étanche formé par l'absence totale de culture de compromis de la classe politique française, puis par la montée de la défiance sociale suractivée par les réseaux sociométriques et amplifiée par les populistes.

Inconscience ou impréparation ? Emmanuel Macron n'a pas été en situation de choisir les chemins qui auraient pu l'aider à contourner l'obstacle : l'utilisation des

ordonnances en matière sociale, par exemple, était certes un moyen de gagner du temps, mais pas de rompre avec les méthodes verticales de ses prédécesseurs. Plus grave, le refus de transformer « En Marche » en véritable mouvement politique capable de faire face aux autres en développant un corpus socialement et politiquement partagé pèsera très lourd dans le déficit électoral.

Enfin, tarder à entamer, puis enterrer la réforme des institutions et du système démocratique, c'était se priver des moyens d'une remédiation en profondeur. Les élections sénatoriales, puis les élections locales mettront cruellement en évidence la faiblesse de son enracinement territorial. D'une certaine manière, ce président, sans doute élu trop tôt et désarmé face à des opposants solidement assis dans leurs bases locales, s'est aussi empêché d'empêcher...

Le projet macronien était pourtant porteur d'une vraie tentative de sortir la politique française de son manichéisme stérilisant. Comme l'a très bien montré dans ces colonnes Speranta Dumitru, Emmanuel Macron s'inspirait du libéralisme égalitaire théorisé par John Rawls. Ces idées font d'ailleurs écho à la pensée d'Emmanuel Mounier et des socialistes français : promouvoir un développement centré sur la personne et son autonomie, donner à chacun la capacité de choisir les moyens de se réaliser.

Devrons-nous aller attendre sous l'orme qu'on oublie cette occasion manquée ?

**CLAUDE PATRIAT
PESSEUR ÉMÉRITE DE
SCIENCE POLITIQUE,
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE –
UBFC**

29^{ème} édition de la Linafoot : première victoire pour DCMP

Le Daring Club Motema Pembe (DCMP) a obtenu, dimanche au stade Tata Raphaël, sa première victoire à la 29^{ème} édition de la Linafoot face aux Aigles du Congo, l'équipe de son ancien président Vidiye Tshimanga.

NANA K.

La 29^{ème} édition du championnat national de la Linafoot (Ligue nationale de football), Division 1, s'est poursuivie dimanche sur les deux zones de développement, tel que convenu par le Comité de normalisation de la FECOFA (Fédération congolaise de football association). Au stade Tata Raphaël, le Daring Club Motema Pembe (DCMP) a battu les Aigles du Congo par le score écriqué d'un but à zéro, en match comptant de la phase aller du championnat d'élite. Le seul but de la rencontre a été marqué à la 14^{ème} minute par Kimweni Kisina.

Pour sa première sortie à cette 29^{ème} édition de la Linafoot, le DCMP a donc convaincu en obtenant trois précieux points face à l'équipe de son ancien président Vidiye Tshimanga.

Dans le Groupe B de la Linafoot, les Aigles du Congo ont livré trois rencontres depuis le début du championnat, alignant deux défaites et un match nul.

Le même dimanche 3 septembre 2023, la rencontre qui allait opposer Sa Majesté Sanga Balende de Lubumbashi Sport a été reporté à une date ultérieure.

Dans un communiqué signé par le secrétaire général de la Linafoot, il a été repris



Première victoire pour le DCMP. Photo d'archives

ce qui suit : « Suite aux difficultés liées en flux aérien et à la demande de Sa Majesté Sanga Balende, le match nu-

méro 19 Sanga Balende contre Lubumbashi Sport est remis à une date ultérieure qui sera en temps utile ». Et

d'ajouter : « Les équipes, les partenaires et les officiels sont priés de prendre toutes les dispositions utiles et relatives; toute disposition antérieure et contraire est déclarée nulle ».

A noter que le ministre des Sports et Loisirs a officiellement remis le stade Tata Raphaël à la disposition de la Linafoot pour les matchs du championnat national, après une réunion ayant réuni le patron national des Sports, François-Claude Kabulo mwana Kabulo, le président du CONOR de la FECOFA, Dieudonné Sambi, les membres de la Commission de gestion de la Linafoot et le Comité de gestion du stade Tata Raphaël.

L'organisation jumelée du championnat national de basket-ball confirmée à Goma et Bukavu

L'organisation jumelée à Goma et Bukavu, chef-lieu des provinces du Nord et Sud-Kivu, du championnat national de Basket-ball se déroulera dans ces villes à partir du 10 septembre, rapporte l'ACP, citant les organisateurs au sortir des entretiens avec l'autorité provinciale du Nord-Kivu.

« Je suis au gouvernement du Nord-Kivu pour accompagner les présidents des clubs de basket-ball qualifiés pour la coupe du Congo qui va se dérouler ici dans la ville de Goma et à Bukavu », a affirmé le député national Patrick Munyomo qui, avec les présidents des clubs qualifiés, tenaient à venir présenter auprès de l'autorité provinciale les quelques

contraintes auxquelles sont confrontés les compétiteurs.

« Dans dix jours nous allons commencer cette compétition et pour moi, je tenais à ce que chaque club puisse avoir des moyens financiers et logistiques pouvant lui permettre de bien préparer la compétition qui arrive le 10 du mois de septembre », a suggéré l'élu de Goma avec dans sa suite les présidents des six clubs, dont trois de version masculine et trois de version féminine. Pour le porte-parole du collectif des clubs qualifiés de basket-ball au Nord-Kivu, Bwanakawa Sumaili, des entretiens avec le gouverneur de province, premier sportif et premier basketteur du

Nord-Kivu, une assurance s'en est dégagee pour répondre dans la mesure du possible aux doléances lui exposées.

« Au nom des équipes qualifiées pour la coupe du Congo, nous tenions quand même à venir voir le premier sportif de la province, le premier basketteur et gouverneur militaire. Il nous a bien reçus. Il a eu nos doléances et nous attendons la suite, car il nous a promis de voir le possible », a signifié le porte-parole du collectif de clubs qualifiés de basket-ball au Nord-Kivu pour qui, l'organisation de la coupe du Congo à Goma constitue une assurance qu'en dépit des questions sécuritaires, cette partie

du pays est et reste vivable.

« C'est la première fois dans l'histoire de la Coupe du Congo qu'une édition se joue au Kivu, c'est dans l'actif du gouverneur militaire », a rappelé François Bwanandeké Sumaili pour qui « malgré la situation sécuritaire, il y aura des délégations qui vont se déplacer de toutes les provinces pour venir à Goma où il fait beau-vivre malgré ce que nous subissons ».

Pour rappel, les six clubs qualifiés pour le Nord-Kivu sont, pour la version masculine, BC Virunga, BC Relaxe et le BC Goma Bulls et pour la version féminine BC Virunga, BC Human Hope et BC PJB.

Avec ACP

Ligue africaine de la CAF : Mazembe sur la route d'Espérance de Tunis en quart de finale

N. KANKU

Le tirage au sort de la première édition de la Ligue africaine de football a eu lieu, le samedi 2 septembre 2023, au Caire, en Egypte. A l'issue d'un partenariat entre la CAF et la FIFA, l'AFL (African Football League) regroupe huit équipes les plus célèbres et les plus performants du continent.

Le TP Mazembe de Lubumbashi retrouve un ancien adversaire farouche sur son chemin, à savoir l'Espérance de Tunis. Ce sont des retrouvailles entre deux équipes qui se connaissent.

Le match aller de quarts de finale se jouera à Lubumbashi au stade TP Mazembe de Kamalondo, le 21 octobre 2023, alors que le match retour est prévu le 25 octobre au stade Rades à Tunis.

L'AFL EN BREF

Les clubs de football les mieux classés d'Afrique s'affronteront dans la nouvelle et passionnante African Football League, conçue pour mettre en lumière le meilleur du football de club africain et offrir aux fans de football en Afrique et dans le monde entier, l'occasion de voir et d'apprécier l'un des plus grands spectacles du football africain.

L'AFL est un partenariat entre la CAF et la FIFA. L'édition inaugurale réunira huit équipes les plus célèbres et les plus performantes d'Afrique, issues des trois blocs régionaux africains que sont la région Nord, la région Centre-Ouest et la région Sud-Est.

Al Ahly Football Club (Egypte), l'Espérance Sportive de Tunis (Tunisie) et le Wydad Athletic Club (Maroc)

sont les clubs issus de la région Nord.

La région Centre-Ouest est représentée, quant à elle, par Enyimba Football Club (Nigeria) et le Tout Puissant Mazembe (RD Congo).

Le Mamelodi Sundowns Football Club (Afrique du Sud), l'Atlético Petróleos de Luanda (Angola) et le Simba Sports Club (Tanzanie) sont issus de la région Sud-Est.

Le calendrier de la compétition inaugurale de l'AFL est structuré sur la base d'un match à domicile et d'un match à l'extérieur. La compétition débutera par des quarts de finale à élimination directe, suivis des demi-finale et de la finale, qui se joueront en matches aller-retour.

Cette édition inaugurale historique de l'AFL se déroulera sur quatre semaines,

avec la cérémonie d'ouverture et le premier match le 20 octobre 2023 à Dar es-Salaam, en Tanzanie.

Les demi-finales se dérouleront entre le 29 octobre et le 1er novembre.

Les matchs finaux, qui détermineront le vainqueur de la compétition inaugurale de l'AFL, auront lieu les 5 et 11 novembre 2023.

Cette édition inaugurale est un précurseur de la compétition AFL à part entière qui réunira les 24 clubs de football les mieux classés du continent africain et débutera au cours de la saison sportive 2024/2025.

Voici les rencontres prévues en quart de finale : Simba SC - Al Ahly FC TP Mazembe - Espérance de Tunis Enyimba - Widad Athletic club Petro Atletico - Mamelodi

ECONEWS

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana
Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Tighana MASIALA
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Après le constat alarmant de Kinshasa, l'ARSP durcit le dispositif de contrôle de la sous-traitance

La première campagne de contrôle de la sous-traitance dans la ville de Kinshasa a permis à l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans secteur privé (ARSP) de constater le grand écart avec les dispositions légales. Le constat est amer. Pour Miguel Kashal Katemb, la situation catastrophique de la ville de Kinshasa oblige l'ARSP à déployer ses équipes dans les provinces par un contrôle rigoureux de conformité à la loi sur la sous-traitance. D'ores et déjà, la direction

générale de l'ARSP a posé le préalable de la publication obligatoire des appels d'offres des marchés sur le site de l'ARSP et le retrait de l'attestation d'enregistrement à toute société ayant recouru au système de prête-nom ou mieux d'associés fictifs. Ce sont les grandes actions que prévoit d'engager le DG Miguel Kashal, après les résultats non convaincants du contrôle effectué dans la ville de Kinshasa.

ECONEWS

Le contrôle de la sous-traitance dans la ville de Kinshasa a révélé le grand écart qui existe entre les dispositions légales et les réalités du terrain. A l'ARSP (Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé), son directeur général, Miguel Kashal Katemb, a décidé de prendre le taureau par les cornes non seulement en durcissant le dispositif de contrôle, mais aussi en l'étendant dans les provinces. L'objectif est d'amener les entreprises opérant en RDC au respect scrupuleux de la loi sur la sous-traitance.

Le DG Miguel Katemb Kashal est d'avis que les entreprises, censées se plier à la loi sur la sous-traitance, ne jouent pas franc jeu en matière de sous-traitance. Pour le n°1 de l'ARSP, son objectif est d'amener les Congolais à créer des entreprises de sous-traitance en s'affiliant aussi bien à l'ARSP qu'à la FEC (Fédération des entreprises du Congo) ou d'autres structures analogues pour bénéficier de leur accompagnement.

De la même manière qu'il invite les Congolais à entreprendre, le DG Miguel Kashal note que les entreprises devaient aussi s'intégrer dans la nouvelle dynamique par le respect strict de la loi sur la sous-traitance. Ce qui passe, soutient le DG Miguel Kashal, par la publication de leurs appels d'offres sur le site ARSP afin de garantir aux sociétés de la sous-traitance congolaises l'accès aux informations sur le marché.

A cet effet, il a, par ailleurs, décidé d'appliquer les sanctions prévues par la loi sur la sous-traitance afin de décourager tous les contrevenants. Ces sanctions peuvent aller jusqu'au retrait de l'attestation d'enregistrement, avec comme conséquence, l'inéligibilité au marché de la sous-traitance sur toute l'étendue du territoire national. Ces sanctions visent également les sociétés principales qui feront recours aux sociétés de sous-traitance dont le certificat d'enregistrement aura été retiré. Le DG de l'ARSP pense aussi intensifier la sensibilisation et la vulgarisation de la loi sur la sous-traitance sur toute l'étendue de la République. C'est ainsi qu'il a appelé



Miguel Kashal Katemb est déterminé à faire triompher la loi sur la sous-traitance sur toute l'étendue de la RDC

les Congolais à créer des entreprises de sous-traitance et des starts up, tout en s'enregistrant à l'ARSP afin de bénéficier des avantages et opportunités que leur offre la législation sur la sous-traitance dans le secteur privé.

«L'objectif est de faire participer le plus grand nombre d'entrepreneurs congolais aux chaînes de valeur des ressources de leur pays», a fait observer le DG Miguel Kashal. Pour un meilleur accompagnement des entrepreneurs congolais dans la sous-traitance, Miguel Kashal a mis en place, au sein de l'ARSP, une direction de suivi des marchés, chargée de veiller au respect des règles de passation de marchés ou contrats de sous-traitance. C'est dans ce cadre que l'ARSP vient de signer un protocole d'accord avec la FEC.

Au travers de ce protocole, il est demandé au tout puissant patronat congolais et aux autres structures analogues de transmettre à l'ARSP les listes des sociétés de droit congolais éligibles à la sous-traitance, par secteur d'activités afin de «garantir à ces entreprises congolaises de sous-traitance, l'accès aux

marchés. Voilà pourquoi le porte-étendard de la vision du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, dans le domaine de la création des riches congolais».

LES MOBILES DU CONTRÔLE DE LA SOUS-TRAITANCE

Il y a lieu de rappeler que le DG Kashal Katemb avait, pour bon quadrillage du secteur, lancé un contrôle de la conformité à la loi sur la sous-traitance en République Démocratique du Congo ainsi que ses mesures d'application dans tous les secteurs de la vie économique nationale. Ce contrôle avait pour objectif de «mettre de l'ordre dans ce secteur gangrené par de mauvaises pratiques des sociétés principales en vue de garantir l'accès effectif des sociétés de droit congolais éligibles au marché de la sous-traitance», et ce, dans le souci de «matérialiser la vision du Président de la République qui tient à écrire une nouvelle page de l'histoire économique de la RDC» par la création d'une classe moyenne.

Ce projet met en avant la jeunesse comme porte-étendard, étant donné qu'elle constitue, à elle seule, 70% de

la population active de la RDC, rappelle-t-on à l'ARSP. Pour concrétiser ce grand projet, le Président Félix Tshisekedi a mis en place des mécanismes de soutien et d'accompagnement de tous les opérateurs économiques œuvrant dans le secteur de la sous-traitance en redonnant à l'ARSP toutes ses prérogatives. Et le DG Miguel Kashal, en bon élève, s'évertue à traduire cette vision en réalisations palpables.

D'ores et déjà, l'ARSP promet d'étendre ce contrôle sur toute l'étendue du territoire national, notamment dans les provinces des espaces Grand Katanga, Grande Orientale, Grand Kivu, Grand Kasai et du Kongo central, en tirant les leçons de la ville de Kinshasa qui a servi de zone pilote.

LE BILAN AMER DE KINSHASA

Pour la seule ville de Kinshasa, l'ARSP avait déployé 60 inspecteurs, revêtus de la qualité d'Officier de Police Judiciaire, répartis en six (6) équipes, sous le monitoring de sept (7) directeurs superviseurs, assistés des cabinets-conseils de l'ARSP et appuyés par des experts du Gouvernement provincial de Kinshasa ainsi que

d'autres services étatiques. Leur contrôle avait ciblé au total 20 secteurs, dont les télécommunications, l'industrie brassicole et limonaderie, les Infrastructures, bâtiments et travaux publics, l'industrie agroalimentaire, les hydrocarbures, l'industrie manufacturière, les services, les carrières, la cimenterie, l'industrie cosmétique, l'hôtellerie, restauration et café, l'industrie pharmaceutique, la planification, l'énergie, le transport et logistique, la distribution ainsi que l'industrie textile.

Sur un total de 132 entreprises principales contrôlées, les inspecteurs de l'ARSP ont relevé une moyenne de seulement 8% d'accès au marché de la sous-traitance des sociétés de droit congolais éligibles à la sous-traitance. A titre illustratif, pour le seul secteur des télécommunications, sur 1.428 sous-traitants ayant exécuté les marchés pendant la période concernée par le contrôle, les sociétés de droit congolais éligibles ne représentent que 15% pour un chiffre d'affaires de 28 millions USD sur un total de 253 millions USD générés dans la seule sous-traitance, ont relevé les équipes de l'ARSP. Le constat est tout aussi alarmant dans d'autres secteurs en termes d'accès aux sociétés de droit congolais à la sous-traitance, tels que transports terrestres (2,99%), transports aériens (1,8%), agroalimentaire (3,13%), hydrocarbures (1,5%), cosmétiques (4,79%) et l'hôtellerie (5,9%).

Le train de mesures que vient d'édicter le DG Miguel Kashal va dans le sens de corriger ce grand écart pour ouvrir le marché de la sous-traitance aux sociétés de droit congolais. Les équipes de l'ARSP préparent le prochain contrôle dans le Grand Katanga, la Grande Orientale, le Grand Kivu, le Grand Kasai et le Kongo central.

Aux entreprises qui se conforment à la sous-traitance, l'ARSP a garanti sa franche collaboration dans la création de la richesse nationale, convaincu «la création des richesses est cette ambition noble pour laquelle le Président de la République se bat avec autant de détermination au profit de tous».